

COMMUNE DE MEZIERES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 3 avril 2018, adressé individuellement par écrit à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Etaient présents : BARBETTE Olivier (Maire), DUPETITPRÉ Patricia, MARCHAND Sébastien, HALLOUX Christophe, CHYRA Sarah (Adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, DOLO Philippe, ROMMEIS Marie-Cécile, PRIOUL Nolwenn, LE ROUX Laëtitia, NOURRY Pascal

Etaient absents excusés :

BADIER David a donné procuration à CHYRA Sarah

PIGEON Joseph a donné procuration à HALLOUX Christophe

BAUDE Florent a donné procuration à PRIOUL Nolwenn

Patricia DUPETITPRÉ a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION 17-2018 : APPROBATION COMPTES DE GESTION « COMMUNE » et « ASSAINISSEMENT » ETABLIS PAR LE COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC - Exercice 2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler sur les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **APPROUVE** le compte de gestion de l'assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION 18-2018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « COMMUNE »

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion.

Madame DUPETITPRÉ Patricia prend la présidence et présente le compte administratif 2017 de la commune.

Après avoir eu lecture des dépenses, des recettes et des résultats, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE**, le compte administratif « Commune » 2017.

Fonctionnement	Dépenses	1 186 143.27	Résultat de l'exercice 2016	Part affectée A l'invest. Exercice 2017	Intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire (suite dissolution Com'one St Aubin du Cormier)	Résultat de clôture de l'exercice 2017
	Recettes	1 226 704.85				
	Excédent	+ 40 561.58				
Investissement	Dépenses	817 334.52	Résultat de l'exercice 2016			Résultat de clôture de l'exercice 2017
	Recettes	585 502.15				
	Déficit	- 231 832.37				
Soit un excédent global des deux sections de						+ 541 826.60

DELIBERATION 19-2018 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion.

Madame DUPETITPRÉ Patricia prend la présidence et présente le compte administratif 2017 de l'assainissement.

Après avoir eu lecture des dépenses, des recettes et des résultats, **le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE** le compte administratif « Assainissement » 2017.

Fonctionnement	Dépenses	58 712.75	Résultat de l'exercice 2016	Part affectée A l'invest. Exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2017
	Recettes	110 688.91			
	Excédent	+ 51 976.16			
Investissement	Dépenses	74 873.18	Résultat de l'exercice 2016		Résultat de clôture de l'exercice 2017
	Recettes	51 171.00			
	Déficit	- 23 702.18			
Soit un excédent global des deux sections de					+ 179 734.25

DELIBERATION 20-2018 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNEE 2018

Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les taux d'imposition communaux de l'année précédente et suggère de les augmenter de 0.15 points pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** de porter les taux suivants pour l'année 2018 :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	16.59	16.74
Taxe foncière bâti	17.63	17.78
Taxe foncière non bâti	42.35	42.50

DELIBERATION 21-2018 : TARIFS DE LA REDEVANCE « ASSAINISSEMENT »- ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la redevance « assainissement » fixé depuis le 1^{er} Juillet 2009 :

- La part fixe à : 45 €
- La part consommation à : 3 € du m³

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,** de ne pas pratiquer d'augmentation des tarifs pour l'année 2018.

DELIBERATION 22-2018 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 10-2016 du 24 mars 2016 fixant un principe de critères d'attribution de subventions aux associations.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur les subventions octroyées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE, par 14 voix POUR et 1 abstention,

- **D'ACCORDER** les subventions ci-après au titre de l'année 2018 :

CATEGORIES	ASSOCIATIONS	Montant des subventions accordées
SPORT	LES JOGGERS DU COUESNON	Forfait de 100 € + 15 € par adhérent méziérais
	ACC Foot	
	Team Cycliste Méziérais	
	Gym Relax	
	Palet Club du Couesnon	
	Pétanque Mézières	
	A.C.C.A	
	Les Entrechens	
	YSPA YOGA	

SOCIALE	A.P.E.L.	800 €
	AMICALE LAÏQUE	800 €
	A.C.P.G. / AFN	230 €
	CLUB DE LA VALLÉE	800 € + subvention pour nouvelle section « Mémoires de Mézières » : 200 €
	LA PREVENTION ROUTIERE	500 €
	A.D.M.R (Pays de St Aubin du Cormier)	1 000 €
	VIVRE CHEZ SOI	350 €
	RESTOS DU COEUR	350 €
	RACINES	350 €
	ASSOCIATION DES DONNEURS DU SANG du canton de Liffré	100 €
EVENEMENTIEL	LES FOUS DES PLANCHES	400 € + subvention pour nouvelle section « Danse » : 200 €
	MEZ'IDEES CITOYENNES	400 €
	GALLO TONIC LIFFRÉ	100 €
	COMITE DES FETES	400 €
AUTRES	COMICE AGRICOLE	757 €
	ADMR	752 €
	EVASION NATURE 35	1000 €

- **PRÉCISE que** le versement de la subvention pour les associations de la « catégorie SPORT », se fera en deux étapes selon les critères suivants :
 - La moitié de la subvention (50 %) sera versée à l'association après dépôt en mairie d'une demande de subvention annexée de la liste des adhérents méziérais et du compte de résultat.
 - L'autre moitié (50 %) sera versée à l'association après l'organisation d'une manifestation ouverte au public, dans l'année, sur le territoire communal.

DELIBERATION 23-2018 : VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OGEC « Ecole Privée St Martin » - ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'association OGEC « Ecole Privée St Martin, en contrat d'association avec l'état ».

Monsieur le Maire propose de verser une avance de subvention d'un montant de 25 000 € à l'association OGEC « Ecole Privée St Martin » dans l'attente du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique et afin d'assurer la continuité de leurs activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ***D'ACCORDER à l'association OGEC une avance de subvention d'un montant de 25 000 €. Un complément sera versé ultérieurement au vu du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique « La Vallée Verte ».***

DELIBERATION 24-2018 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT- ANNÉE 2018

Monsieur le Maire souligne que la Commission des Finances s'est réunie le 29 Mars 2018 pour définir les priorités d'investissement de l'année 2018.

Après avoir pris connaissance des travaux programmés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- D'ACCEPTER d'inscrire au budget primitif de l'année en cours les dépenses d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau joint.

Art.	Op.	PROGRAMMES	Budget 2017	DM	TOTAL BUDGET	Règlements 2017	Disponibilité Au 31/12/2017	Reports sur 2018	Nouvelles propositions	Montant total BP 2018
2184 2188	10007	Acquisition de Livres - CD	10 000,00		10 000,00	7 901,57	2 098,43	2 000	+ 6 000	8 000
2313	10008	Travaux Ecole Publique	5 500,00		5 500,00	0,00	5 500,00	5 500	- 2 500	3 000
2184 2188	10009	Acquisition Matériel/ Mobilier scolaire/périscolaire	8 000,00	6 400,00	14 400,00	14 049,10	350,90	300	+ 4 700	5 000
2313	15	Mairie/Bibliothèque et Aménagement	8 000,00		8 000,00	7 648,80	351,20	300	+ 4 700	5 000
2111 2138	23	Acquisition de terrain	150 000,00	-28 505,00	121 495,00	96 245,86	25 249,14	25 000	+ 8 000	33 000
2313	41	Bâtiments Communaux	10 000,00		10 000,00	1 006,53	8 993,47	8 900	- 3 900	5 000
2315	62	Renforcement de voirie	50 000,00	-20 000,00	30 000,00	23 376,00	6 624,00	6 600	+ 23 400	30 000
2188 2183 2041411	63	Acquisition Matériel divers (cinéma plein air 3000 €...)	10 000,00		10 000,00	9 124,91	875,09	800	+ 7 200	8 000
2188	34	N° de lieux-dits	10 000,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	+ 10 000	10 000
2313	10017	Boulangerie Acquisition + travaux	300 000,00		300 000,00	209 717,94	90 282,06	90 000	+ 52 000	142 000
202	10018	PLU	25 000,00		25 000,00	9 743,40	15 256,60	15 200	+ 9 800	25 000
2315	10019	Aménagement Sécurité du Bourg	270 000,00	165 000,00	435 000,00	276 809,52	158 190,48	158 190	+ 1 810	160 000
2313	10020	Aménagement Accessibilité bâtiments	18 700,00		18 700,00	11 581,36	7 118,64	7 000	- 4 000	3 000
2041582	10021	Effacement des réseaux rue de la motte	47 000,00		47 000,00	18 453,08	28 546,92	28 540	+ 1 460	30 000
2313	10023	Rénovation salle des fêtes	20 000,00	30 000,00	50 000,00	23 784,10	26 215,90	26 200	+ 625 260	650 000
					1 085 095,00	709 442,17	375 652,83	374 530	+ 742 470	1 117 000

DELIBERATION 25-2018 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 SUR LE BUDGET COMMUNE 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif de la commune de l'année 2017 dégage au 31/12/2017 :

- Un excédent de fonctionnement de : **366 880.82 €**
- Un excédent d'investissement de : **174 945.78 €**

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance du résultat, **DÉCIDE**, à l'unanimité,

- d'inscrire au compte 002 de la section de fonctionnement la somme de : **100 000 €**
- d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de : **266 880.82 €**
- de reporter au compte 001 de la section d'investissement l'excédent soit la somme de **174 945.78 €**.

DELIBERATION 26-2018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « COMMUNE »

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2018 chapitre par chapitre, qui s'établit de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 259 977 €**

En section d'investissement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 202 435 €**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2018 de la commune.**

DELIBERATION 27-2018 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif de l'assainissement de l'année 2017 dégage au 31/12/2017 :

- un excédent de fonctionnement de : **137 883.09 €**
- un excédent en investissement de : **41 851.16 €**

Le Conseil Municipal, après avoir eu connaissance du résultat, **DÉCIDE**, à l'unanimité,

- D'inscrire au compte 002 de la section de fonctionnement la somme de **108 883.09 €**.
- D'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement la somme de **29 000 €**
- De reporter l'excédent d'investissement de **41 851.16 €** au compte 001 de la section d'investissement

DELIBERATION 28-2018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2018 « Assainissement » chapitre par chapitre, qui s'établit de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, un total de : **216 273.09 €**

En section d'investissement, en dépenses et en recettes, un total de : **96 166.16 €**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2018 de l'assainissement.**

DELIBERATION 29-2018 : AVENANT N°2 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC LA SARL BILHEUDE Ange – LOT N° 3 COUVERTURE ARDOISE/ÉTANCHÉITÉ - REHABILITATION DU DERNIER COMMERCE BOULANGERIE ET CRÉATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal qu'un marché a été signé avec la SARL BILHEUDE pour la réhabilitation du dernier commerce boulangerie et création de logements communaux, lot n° 3 « couverture ardoise/étanchéité », le 25 avril 2016.

En cours d'exécution, il a été décidé de faire une reprise de la gouttière et de la descente sur la toiture existante pour pose de l'escalier et réparation du solin ciment existant. Ce qui implique une incidence financière sur ce marché.

Montant initial du marché H.T.	21 300 €
Avenant n°1 H.T.	+ 1 650 €
Avenant n°2 H.T.	+ 1 650 €
Nouveau montant du marché H.T.	24 600 €

Monsieur le Maire informe les élus que la Commission d'appel d'offres réunie le 21 mars 2018 a émis un avis favorable au projet d'avenant n° 2 à intervenir avec la SARL BILHEUDE.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité, cet avenant n° 2 et **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à le signer.

DELIBERATION 30-2018 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES : RESULTAT DE LA CONSULTATION SUITE AUX LOTS INFRUCTUEUX (LOT n° 4 : TRAITEMENT DE BOIS et LOT n°5 : COUVERTURE ETANCHÉITÉ)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, à la suite du conseil municipal du 15 février 2018, il a été nécessaire de relancer une consultation, selon la procédure adaptée prévue au Code des marchés publics, pour les deux lots infructueux :

- Lot 4 : traitement de bois
- Lot 5 : couverture étanchéité

Un nouvel avis d'appel public a été lancé le 26 février 2018 par voie dématérialisée et par voie d'affichage. Les entreprises ayant répondues à la première consultation ainsi que trois autres ont été consultées. La date limite des offres était fixée au 21 mars 2018 à 12 h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 mars 2018 à 17h30 pour l'ouverture des plis et le 3 avril 2018 pour l'analyse des offres et choix des entreprises.

Trois offres ont été reçues pour le lot 4 et aucune pour le lot 5.

Conformément aux critères de sélection des candidatures (garanties techniques et financières) et de jugement des offres (valeur technique 50 % et prix des prestations 50 %) tels que définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres propose que soit retenue :

Lot n°4 : traitement de bois : l'offre de l'entreprise SAPA (17) pour un montant de 5 555 € HT.

Lot n°5 : aucune offre

Où l'exposé de Mr le Maire,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,
Au vu des notes obtenues par les candidats après analyse,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 1 abstention,

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise pour le marché de travaux de « Réhabilitation de la salle des fêtes », lot 4 (traitement de bois), à l'entreprise SAPA (St Georges du Bois 17) tel que proposé par la commission d'appel d'offres,
- **DÉCIDE** de relancer une consultation pour le lot déclaré infructueux (lot 5 : couverture étanchéité),
- **AUTORISE** le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.